

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00088
Numéro SIREN : 304 154 628
Nom ou dénomination : FIVES SYLEPS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004591

FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gallec

Z.I. de Keryado

56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gaillec

Z.I. de Keryado

56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société FIVES SYLEPS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIVES SYLEPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de détermination des résultats sur les contrats à long-terme sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. COLIN', written over a light blue horizontal line.

Pascal COLIN
Associé

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 736 195	3 696 478	39 717	81 604
Concessions, brevets et droits similaires	1 180 922	1 127 996	52 927	91 223
Fonds commercial	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	1 268 259		1 268 259	498 093
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				767 654
Constructions	30 464	21 176	9 289	1 959 375
Installations techniques, mat. et outillage	1 923 255	1 461 194	462 061	339 656
Autres immobilisations corporelles	1 157 357	932 299	225 058	251 851
Immobilisations en cours	506 186		506 186	252 076
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 746		13 746	13 746
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	729
Autres immobilisations financières	8 439		8 439	83 475
ACTIF IMMOBILISE	9 826 347	7 239 142	2 587 205	4 341 005
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 263 069	513 553	1 749 516	1 876 380
En-cours de production de biens	234 588	22 785	211 803	638 404
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	76 105		76 105	29 763
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 121 710		15 121 710	19 663 333
Autres créances	20 342 576		20 342 576	23 986 446
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	372 614		372 614	364 614
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	1 298 556		1 298 556	972 418
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	463 882		463 882	145 142
ACTIF CIRCULANT	40 173 100	536 338	39 636 762	47 676 499
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 999 447	7 775 480	42 223 967	52 017 504

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 544 380)	1 544 380	1 544 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 512 147	4 512 147
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		838 571
Réserve légale	154 438	154 438
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	838 571	1 054 963
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 392 234	3 390 493
Subventions d'investissement	4 414	5 674
Provisions réglementées		72 956
CAPITAUX PROPRES	11 446 184	11 573 623
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	676 895	845 010
Provisions pour charges	72 047	67 186
PROVISIONS	748 942	912 196
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 429	6 392 176
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	251 509	1 411 391
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 160 850	10 937 542
Dettes fiscales et sociales	7 729 607	7 901 212
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	737 042	1 788 579
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 068 405	11 100 785
DETTES	30 028 842	39 531 685
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	42 223 968	52 017 504

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	32 910 862	3 710 980	36 621 842	56 602 263
Production vendue de services	9 303 767	1 295 039	10 598 806	7 380 381
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	42 214 629	5 006 019	47 220 648	63 982 644
Production stockée			-403 816	321 540
Production immobilisée			770 166	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 913 728	1 424 017
Autres produits			101 040	72 867
PRODUITS D'EXPLOITATION			49 601 767	65 801 068
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 114 971	31 759 225
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			55 726	-134 752
Autres achats et charges externes			5 312 120	6 573 302
Impôts, taxes et versements assimilés			924 823	887 740
Salaires et traitements			13 186 321	12 373 104
Charges sociales			5 772 052	5 327 798
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			522 589	556 459
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			536 338	447 197
Dotations aux provisions			599 049	589 565
Autres charges			1 344 490	1 876 153
CHARGES D'EXPLOITATION			47 368 479	60 255 792
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 233 288	5 545 276
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			19 831	121 668
Produits financiers de participations				2 790
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			19 831	18 878
Reprises sur provisions et transferts de charges				100 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			72 866	86 068
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			72 866	86 068
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-53 035	35 599
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 180 253	5 580 875

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 974 649	236 072
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 682 560	21 437
Reprises sur provisions et transferts de charges	292 089	214 635
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 699 003	126 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 875
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 632 371	100 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	66 632	19 691
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 275 646	109 506
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	940 244	829 794
Impôts sur les bénéfices	1 123 420	1 470 094
TOTAL DES PRODUITS	56 596 247	66 158 808
TOTAL DES CHARGES	52 204 012	62 768 314
BENEFICE OU PERTE	4 392 235	3 390 494

III. ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2021.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'épidémie de coronavirus a déclenché une crise sanitaire et économique sans précédent, entraînant l'arrêt momentané de certains de nos chantiers et le départ de sous-traitants étrangers. Cependant, cet événement n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'entité.

La société a œuvré pour limiter les incidences de cette crise sur sa rentabilité, notamment en ayant recours à la mise en congés payés de ses salariés et aux mesures d'activité partielle. L'activité partielle sur les mois d'avril à octobre 2020 représente 5159 heures (sur un total d'heures travaillées de 418 819 heures) pour une prise en charge par l'état de 60 157.00 euros.

Les dépenses liées au Covid-19 et à l'application des mesures de protection sont de 30 041 euros (enregistrées en charges externes).

La société a cédé ses actifs immobiliers au cours du mois de décembre 2020 à deux sociétés immobilières du groupe FIVES, avec prise à bail à compter du 1^{er} janvier 2021.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée d'un à dix ans selon le type de logiciels et de licences.

Le fonds de commerce acquis inscrit à l'actif n'est pas amorti, sa durée d'utilisation étant non limitée dans la mesure où il n'y a pas de fin prévisible à l'exploitation de l'activité. A la clôture de l'exercice, si la valeur actuelle du fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

En application de la méthode préférentielle édictée par le PCG, les frais de développement sont inscrits à l'actif s'ils respectent l'ensemble des critères cumulés listés à l'article 212-3.1 du PCG, et notamment s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. A défaut, ils sont directement comptabilisés en charges.

Des coûts engagés pour le développement d'une nouvelle génération de stock automatisé et d'un système de dépilage de panneaux utilisant la vision, répondant aux critères d'activation, ont été inscrits à l'actif du bilan clos au 31 12 2020 dans le compte d'immobilisations en cours pour un montant de 770 166 euros.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Dans les cas des bâtiments et de certains gros équipements, lorsque plusieurs éléments significatifs constitutifs de ces actifs procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément identifié est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 20 à 40 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Lorsqu'un amortissement dérogatoire est pratiqué en application de textes particuliers, la différence entre cet amortissement et l'amortissement comptable est comptabilisée en provisions réglementées.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

2.4. Stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition et les stocks de produits fabriqués par la société au coût de production.

Les sorties de stocks sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

2.5. Méthodes d'évaluation et de présentation spécifiques aux contrats

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont définis comme ceux dont le contrôle de la prestation est transféré tout au long de la réalisation. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- leur exécution se déroule sur une durée généralement longue, qui peut recouvrir plusieurs périodes comptables ;
- ils sont spécifiquement négociés dans le cadre d'un projet unique ;
- ils présentent un degré de complexité et/ou d'intégration élevé, impliquant généralement la réalisation d'études spécifiques, ce qui induit l'absence d'usage alternatif au bien ou au service produit à son utilisation par le client ;
- les revenus sont liés à l'atteinte de performances garanties dans des délais définis contractuellement.

La marge à terminaison afférente aux contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés selon la méthode de l'avancement au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Le pourcentage d'avancement applicable à chaque contrat est déterminé par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur les coûts totaux estimés à terminaison.

Les travaux en cours sur contrats à long terme, évalués au coût de production augmenté de la marge à l'avancement, et minorés de la facturation intermédiaire émise, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients ».

Pour les contrats en cours pour lesquels la facturation émise est supérieure au coût de production augmenté de la marge dégagée à l'avancement, l'excédent est inscrit au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance ».

Les avances reçues avant commencement des travaux et non encore imputées sur les facturations intermédiaires en application des termes contractuels sont inscrites au passif dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les pertes à terminaison sont comptabilisées pour leur totalité dès qu'elles deviennent probables. La fraction de la perte à terminaison qui excède la perte écoulée à l'avancement figure au passif du bilan en provision pour risques.

Le stade de 100 % d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée de réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques.

Vente de biens

Les ventes de biens, tels les équipements, les machines isolées ou les pièces de rechange, ainsi que les prestations de services ponctuelles, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement. Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés au moment du transfert de contrôle. S'agissant d'équipements de production standards, le transfert de contrôle se fait généralement au moment du transfert des risques et avantages.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

Les pertes à terminaison sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles deviennent probables par le biais d'une dépréciation des travaux en cours et, pour le solde, le cas échéant, d'une provision pour risques.

2.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles incluent les travaux en cours sur les contrats long terme conformément aux dispositions présentées en note 2.5

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

2.7. Trésorerie disponible

La trésorerie disponible de la société comprend, outre les disponibilités, la créance détenue sur Fives au titre de la convention de trésorerie centralisée en vigueur dans le Groupe (comptabilisée au bilan dans le poste « Autres créances »). Cette dernière est remboursable immédiatement à première demande.

2.8. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

2.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques et charges liés aux obligations légales et contractuelles sur les contrats livrés ou ayant atteint le stade de 100% d'avancement avant la clôture de l'exercice. Le montant des provisions pour garantie est évalué sur la base de données statistiques concernant des contrats similaires, en tenant compte, le cas échéant, des spécificités techniques de l'installation en cause et des risques particuliers y afférents ;
- les pertes à venir sur contrats en cours (pertes à terminaison) ;
- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société.
- les primes à verser à l'occasion de la remise de médailles du travail. Cette provision est calculée par référence à la norme IAS 19. L'évaluation est effectuée, pour les salariés présents à la date de clôture, sur la base d'hypothèses actuarielles tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. L'effet de la variation des hypothèses actuarielles est comptabilisé en résultat de la période.

Les provisions réglementées sont détaillées sur l'état des provisions mais font partie des capitaux propres au bilan.

2.10. Transactions en devises étrangères

Néant

2.11. Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- Taux d'actualisation : 0,6%, contre 1,0% à la clôture de l'exercice précédent.

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Au 31 décembre 2020
Frais d'établissement et de développement	3 736				3 736
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 662	789			2 451
Total	5 398	789	0	0	6 187

Amortissements	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Reclassement	Au 31 décembre 2020
Frais d'établissement et de développement	3 655	42			3 696
Autres immobilisations incorporelles	1 071	57			1 128
Total	4 726	99	0	0	4 824

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Au 31 décembre 2020
Terrains	864	7		871	
Constructions sur sol propre	2 953			2 947	6
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	1 362	11		1 349	24
Installations générales et agencements	389	7		5	391
Installations techniques, matériels et outillages	1 654	269		0	1 923
Autres immobilisations corporelles	765	21		20	766
Total 1 Corporelles	7 987	315	0	5 192	3 110
Immobilisations corporelles en cours	252	445	191	0	506
Total 2 Encours Corporelles	252	445	191	0	506
Acomptes					
Total	8 239	760	191	5 192	3 616

Amortissements	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31 décembre 2020
Terrains	97	11	108	
Constructions	2 356	220	2 555	21
Installations générales et agencements	272	18	3	287
Installations techniques, matériels et outillages	1 315	147		1 461
Autres	631	28	13	646
Total	4 671	424	2 679	2 415

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	Valeur Brute au 1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions et reclassement	Cessions et reclassement	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Autres participations	14			14		14
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	84		76	8		8
Total	98	0	76	22	0	22

Les provisions sont les suivantes :

Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Total	0	0	0	0

3.4. Tableau des filiales et participations :

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%) FIVES SYLEPS IBERICA	15	56	80	80
Participations (détenues entre 10 et 50 %) :				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute		12		
- Nette		12		
Prêts et avances accordés				
Cautions et avals donnés				
Dividendes encaissés				

3.5. Stocks

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Valeurs brutes	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2020
Matières premières	2 263	514	1 750
Marchandises			
Produits finis			
En-cours	235	23	212
TOTAL	2 498	537	1 962

Provisions sur stocks :

Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Matières premières	442	514	442	514
Marchandises				
Produits finis				
En-cours	0	23	0	23
TOTAL	442	537	442	537

3.6. Echéances des créances et des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	8	6	2
Clients et comptes rattachés	15 122	15 122	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Organismes sociaux	9	9	
Etat : impôts et taxes diverses	1 709	884	824
Autres créances	18 624	18 624	
Comptes de régularisation	464	464	
TOTAL	35 904	35 077	826
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements de prêts obtenus en cours d'exercice	1		

Les autres créances correspondent principalement au solde du compte courant de trésorerie centralisée avec la société Fives.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 161	9 161		
Personnel et comptes rattachés	3 468	3 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 110	2 110		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 925	1 925		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	227	227		
Autres dettes	737	737		
Comptes de régularisation	12 068	12 068		
TOTAL	29 777	29 777	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	163			

3.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les produits à recevoir et les charges à payer s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Immobilisations financières		
Clients et comptes rattachés	4808	5103
Autres créances	248	122
Disponibilités		
TOTAL produits à recevoir	5056	5225
Emprunts et dettes financières	3	9
Fournisseurs et comptes rattachés	539	613
Dettes fiscales et sociales	4897	4503
Autres dettes		5
TOTAL charges à payer	5439	5130

3.8. Trésorerie disponible

La trésorerie s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Créance de trésorerie centralisée	18 275	22 032
Valeurs mobilières de placement	373	365
Disponibilités	1 295	972
Trésorerie brute	19 943	23 369
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	19 943	23 369

3.9. Capitaux propres

La composition du capital social a évolué comme suit :

Composition du capital social	2020	2019
Nombre de titres au 1^{er} janvier	154438	154438
Augmentation		
Diminution		
Nombre de titres au 31 décembre	154438	154438
Nominal	10	10
Capital social au 31 décembre	1 544	1 544

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	1 ^{er} janvier 2020	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	Autres opérations	Distribution de dividendes	31 décembre 2020
Capital social	1 544					1 544
Primes d'émission	4 512					4 512
Ecart de réévaluation	154			(-839)		154
Réserves légale						
Autres réserves	1 055			839	(-1 055)	839
Report à nouveau						
Résultat	3 390		4 392		(-3 390)	4 392
Total capitaux propres	11 494	0	4 392	0	(-4 445)	11 441

Suite à la cession des bâtiments le 16/12/2020, l'écart de réévaluation libre constaté en 2013, est transféré à un compte de réserves distribuables pour 838 571.00 euros soit à hauteur du produit hors frais de cession qui excède la valeur nette comptable des immobilisations avant réévaluation.

	PV	VNC AVANT REEVALUATION	PRODUIT
TERRAINS	615	35	579
BATIMENT	2255	0	2255
INSTALLATIONS	1230	2	1228

3.10. Provisions

Rubrique	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Provisions réglementées	73	14	87	
Provisions pour garantie	640	594	610	624
Provisions pour litiges	200	25	200	25
Provisions pour pertes futures sur contrats				
Provisions pour pertes de change				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions sur contrats terminés				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour médailles du travail	67	5		72
Autres	5	28	5	28
PROVISIONS POUR CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	912	652	815	749
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et travaux en cours	442	536	442	536
Dépréciations des créances clients	17		17	
Dépréciations des autres créances				
DEPRECIATIONS	459	536	459	536
TOTAL PROVISIONS	1 444	1 202	1 361	1 285
EXPLOITATION		1 135	1 069	
FINANCIER				
EXCEPTIONNEL		67	292	

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires se présente comme suit :

	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	32 911	3 711	36 622	56 602
Production vendue de services	9 304	1 295	10 599	7 380
Chiffre d'affaires	42 215	5 006	47 221	63 983
%	89,40 %	10,60 %	100,00 %	

4.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 1282 K€.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -53 k€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	20	122
Produits financiers de participations		3
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20	19
Reprises sur provisions et transferts de charges		100
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	73	86
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	73	86
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-53	36

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 4 276 k€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 975	236
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 683	21
Reprises sur provisions et transferts de charges	292	215
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 699	127
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 632	100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	67	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 276	110

4.5. Impôt

La société est membre au 31 décembre 2020 du groupe d'intégration fiscale dont Fives Orsay est devenue la tête. En application de la convention d'intégration fiscale conclue avec Fives Orsay, la société supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	2 180	516	1 664
Résultat exceptionnel	4 276	1 013	3 263
Crédits d'impôts	406		406
Total			

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2020
Provisions réglementées	20	0
Autres		
Total accroissements futurs	20	0
Participation des salariés	232	263
Organic	21	15
Provisions pour pertes à terminaison	1	8
Autres réintégrations		11
Déficits reportables fiscalement		
Autres	683	708
Total allègements futurs	937	1 005

5. Autres informations

5.1. Relations avec les entreprises liées

Néant

5.2. Effectifs

L'effectif moyen en contrats à durée indéterminée s'analyse ainsi :

	2019	2020
Cadres	137	136
Employés, techniciens et agents de maîtrise	93	111
Ouvriers	24	20
Total	254	267

5.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

5.4. Engagements donnés et engagements reçus

5.4.1. Indemnités pour départ en retraite :

Elles sont évaluées à 2504 K€ au 31/12/2020, contre 2433K€ au 31/12/2019.

5.4.2. Avals et cautions :

	31/12/2019	31/12/2020
Avals et cautions donnés		
Avals et cautions reçus	4986	12 997

Ces engagements sont donnés ou reçus principalement dans le cadre de la réalisation des contrats.

5.4.3. Couvertures de change : *Néant*

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Opération couverte</i>	<i>Devise achetée</i>	<i>Devise vendue</i>	<i>Valeur nominale</i>
Achats à terme de devises	Sur achats fournisseurs			
Ventes à terme de devises	Sur contrats clients			
Garanties de change Coface	Sur contrats clients			

5.5. Consolidation

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Fives Orsay, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 834 149 403), et au sous-périmètre de consolidation de la société Fives, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 542 023 841).

6. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture significatif.

FIVES SYLEPS (« la Société »)

Société par actions simplifiée au capital de 1 544 380 €

Siège social : rue du Gaillec

Zone Industrielle de Keryado

56100 Lorient

304 154 628 R.C.S. Lorient

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 24 mai à 14 heures 30, la société FIVES, société par actions simplifiée au capital de 1 544 380 €, dont le siège social est situé 3 rue Drouot, 75009 Paris, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 542 023 841, représentée par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

I. Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président à l'Associé Unique incluant le rapport de gestion,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le projet de texte des décisions soumises à l'Associé Unique,
- les statuts de la Société,
- le projet des nouveaux statuts de la Société.

II. Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des comptes sociaux,
 - approbation du montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts conformément à l'article 223 quater du même Code.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Approbation des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.
4. Quitus au Président.
5. Modification des articles 19, 24 et 25 des statuts.
6. Pouvoirs pour formalités.

III. Après avoir constaté que :

Le Commissaire aux Comptes et le Comité Social et Economique de la Société ont été dûment informés des projets de décisions qui suivent par email en date du 6 mai 2021 et n'ont pas formulé de commentaires.

IV. A pris en conséquence les décisions suivantes :

FIVES SYLEPS

Première décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, et
- des comptes annuels,

approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice 4 392 233,84 €.

L'Associé Unique approuve également le montant global de certaines charges non déductibles fiscalement s'élevant à 53 758 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 15 052 €.

Deuxième décision

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, s'élevant à 4 392 233,84 € en totalité à titre de dividendes à l'Associé Unique.

En conséquence, l'Associé Unique fixe la date de paiement du dividende au 27 mai 2021.

L'Associé Unique constate que, pour les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions de 10 €	Total des dividendes distribués
2017	154 438	4 999 158,06 €
2018	154 438	2 271 770,96 €
2019	154 438	4 445 456,72 €

Troisième décision

L'Associé Unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatrième décision

L'Associé Unique, comme conséquence des décisions qui précèdent, donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion au Président.

Cinquième décision

L'Associé Unique, sur proposition du Président et après avoir pris connaissance (i) des statuts de la Société en vigueur et (ii) du projet de nouveaux statuts, décide de compléter les articles 19, 24 et 25 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

FIVES SYLEPS

« **19.6.8 Modalités de signature électronique** »

Les procès-verbaux des délibérations du Comité de Surveillance (que ces délibérations soient sous seing privé, résultant d'une consultation écrite ou d'une réunion) ainsi que le registre de présence peuvent être établis et signés sous forme électronique. Dans ce cas, ils sont signés au moyen d'une signature électronique simple. Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve. »

« **24.5 Modalités de signature électronique** »

Les procès-verbaux des décisions de la collectivité des associés (que ces décisions soient sous seing privé, résultant d'une consultation écrite ou d'une assemblée générale) ainsi que les feuilles de présence peuvent être établis et signés sous forme électronique. Dans ce cas, ils sont signés au moyen d'une signature électronique simple sauf dans les cas où la loi exige une signature électronique avancée (conformément à l'article 26 du règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur). Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve. »

« **25. Stipulations générales** »

25.1. Les décisions de la collectivité des associés, qu'elles soient sous seing privé, résultant d'une consultation écrite ou d'une assemblée générale, sont retranscrites sur des procès-verbaux consignés dans un registre coté et paraphé, tenu selon les modalités précisées aux articles R.225-22 et R.225-49 du Code de commerce (sur renvoi de l'article R.225-106 du Code de commerce) ; étant précisé que ce registre peut être établi et conservé sous forme électronique. Par ailleurs, le registre peut contenir des procès-verbaux signés sous forme électronique dans les conditions prévues à l'Article 24.5 des présents statuts. »

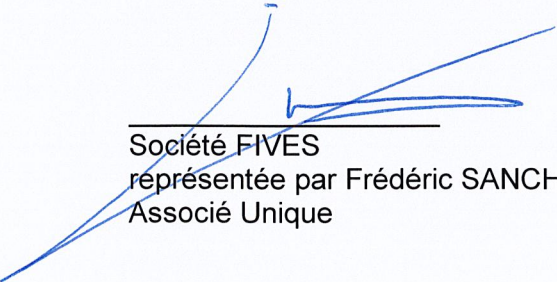
Sixième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au cabinet d'avocats STANCE sis 37-39 avenue de Friedland, 75008 Paris, France, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 429 559 586, de, au nom et pour le compte de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent ; en conséquence, faire toutes démarches, effectuer tout dépôt de pièces, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



Société FIVES
représentée par Frédéric SANCHEZ
Associé Unique

FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gallec

Z.I. de Keryado

56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gaillec

Z.I. de Keryado

56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société FIVES SYLEPS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIVES SYLEPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de détermination des résultats sur les contrats à long-terme sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. COLIN', written over a light blue horizontal line.

Pascal COLIN
Associé

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 736 195	3 696 478	39 717	81 604
Concessions, brevets et droits similaires	1 180 922	1 127 996	52 927	91 223
Fonds commercial	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	1 268 259		1 268 259	498 093
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				767 654
Constructions	30 464	21 176	9 289	1 959 375
Installations techniques, mat. et outillage	1 923 255	1 461 194	462 061	339 656
Autres immobilisations corporelles	1 157 357	932 299	225 058	251 851
Immobilisations en cours	506 186		506 186	252 076
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 746		13 746	13 746
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	729
Autres immobilisations financières	8 439		8 439	83 475
ACTIF IMMOBILISE	9 826 347	7 239 142	2 587 205	4 341 005
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 263 069	513 553	1 749 516	1 876 380
En-cours de production de biens	234 588	22 785	211 803	638 404
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	76 105		76 105	29 763
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 121 710		15 121 710	19 663 333
Autres créances	20 342 576		20 342 576	23 986 446
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	372 614		372 614	364 614
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	1 298 556		1 298 556	972 418
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	463 882		463 882	145 142
ACTIF CIRCULANT	40 173 100	536 338	39 636 762	47 676 499
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 999 447	7 775 480	42 223 967	52 017 504

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 544 380)	1 544 380	1 544 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 512 147	4 512 147
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		838 571
Réserve légale	154 438	154 438
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	838 571	1 054 963
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 392 234	3 390 493
Subventions d'investissement	4 414	5 674
Provisions réglementées		72 956
CAPITAUX PROPRES	11 446 184	11 573 623
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	676 895	845 010
Provisions pour charges	72 047	67 186
PROVISIONS	748 942	912 196
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 429	6 392 176
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	251 509	1 411 391
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 160 850	10 937 542
Dettes fiscales et sociales	7 729 607	7 901 212
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	737 042	1 788 579
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 068 405	11 100 785
DETTES	30 028 842	39 531 685
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	42 223 968	52 017 504

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	32 910 862	3 710 980	36 621 842	56 602 263
Production vendue de services	9 303 767	1 295 039	10 598 806	7 380 381
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	42 214 629	5 006 019	47 220 648	63 982 644
Production stockée			-403 816	321 540
Production immobilisée			770 166	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 913 728	1 424 017
Autres produits			101 040	72 867
PRODUITS D'EXPLOITATION			49 601 767	65 801 068
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 114 971	31 759 225
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			55 726	-134 752
Autres achats et charges externes			5 312 120	6 573 302
Impôts, taxes et versements assimilés			924 823	887 740
Salaires et traitements			13 186 321	12 373 104
Charges sociales			5 772 052	5 327 798
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			522 589	556 459
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			536 338	447 197
Dotations aux provisions			599 049	589 565
Autres charges			1 344 490	1 876 153
CHARGES D'EXPLOITATION			47 368 479	60 255 792
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 233 288	5 545 276
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			19 831	121 668
Produits financiers de participations				2 790
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			19 831	18 878
Reprises sur provisions et transferts de charges				100 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			72 866	86 068
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			72 866	86 068
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-53 035	35 599
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 180 253	5 580 875

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 974 649	236 072
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 682 560	21 437
Reprises sur provisions et transferts de charges	292 089	214 635
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 699 003	126 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 875
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 632 371	100 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	66 632	19 691
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 275 646	109 506
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	940 244	829 794
Impôts sur les bénéfices	1 123 420	1 470 094
TOTAL DES PRODUITS	56 596 247	66 158 808
TOTAL DES CHARGES	52 204 012	62 768 314
BENEFICE OU PERTE	4 392 235	3 390 494

III. ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2021.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'épidémie de coronavirus a déclenché une crise sanitaire et économique sans précédent, entraînant l'arrêt momentané de certains de nos chantiers et le départ de sous-traitants étrangers. Cependant, cet évènement n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'entité.

La société a œuvré pour limiter les incidences de cette crise sur sa rentabilité, notamment en ayant recours à la mise en congés payés de ses salariés et aux mesures d'activité partielle. L'activité partielle sur les mois d'avril à octobre 2020 représente 5159 heures (sur un total d'heures travaillées de 418 819 heures) pour une prise en charge par l'état de 60 157.00 euros.

Les dépenses liées au Covid-19 et à l'application des mesures de protection sont de 30 041 euros (enregistrées en charges externes).

La société a cédé ses actifs immobiliers au cours du mois de décembre 2020 à deux sociétés immobilières du groupe FIVES, avec prise à bail à compter du 1^{er} janvier 2021.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée d'un à dix ans selon le type de logiciels et de licences.

Le fonds de commerce acquis inscrit à l'actif n'est pas amorti, sa durée d'utilisation étant non limitée dans la mesure où il n'y a pas de fin prévisible à l'exploitation de l'activité. A la clôture de l'exercice, si la valeur actuelle du fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

En application de la méthode préférentielle édictée par le PCG, les frais de développement sont inscrits à l'actif s'ils respectent l'ensemble des critères cumulés listés à l'article 212-3.1 du PCG, et notamment s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. A défaut, ils sont directement comptabilisés en charges.

Des coûts engagés pour le développement d'une nouvelle génération de stock automatisé et d'un système de dépilage de panneaux utilisant la vision, répondant aux critères d'activation, ont été inscrits à l'actif du bilan clos au 31 12 2020 dans le compte d'immobilisations en cours pour un montant de 770 166 euros.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Dans les cas des bâtiments et de certains gros équipements, lorsque plusieurs éléments significatifs constitutifs de ces actifs procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément identifié est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 20 à 40 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Lorsqu'un amortissement dérogatoire est pratiqué en application de textes particuliers, la différence entre cet amortissement et l'amortissement comptable est comptabilisée en provisions réglementées.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

2.4. Stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition et les stocks de produits fabriqués par la société au coût de production.

Les sorties de stocks sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

2.5. Méthodes d'évaluation et de présentation spécifiques aux contrats

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont définis comme ceux dont le contrôle de la prestation est transféré tout au long de la réalisation. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- leur exécution se déroule sur une durée généralement longue, qui peut recouvrir plusieurs périodes comptables ;
- ils sont spécifiquement négociés dans le cadre d'un projet unique ;
- ils présentent un degré de complexité et/ou d'intégration élevé, impliquant généralement la réalisation d'études spécifiques, ce qui induit l'absence d'usage alternatif au bien ou au service produit à son utilisation par le client ;
- les revenus sont liés à l'atteinte de performances garanties dans des délais définis contractuellement.

La marge à terminaison afférente aux contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés selon la méthode de l'avancement au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Le pourcentage d'avancement applicable à chaque contrat est déterminé par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur les coûts totaux estimés à terminaison.

Les travaux en cours sur contrats à long terme, évalués au coût de production augmenté de la marge à l'avancement, et minorés de la facturation intermédiaire émise, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients ».

Pour les contrats en cours pour lesquels la facturation émise est supérieure au coût de production augmenté de la marge dégagée à l'avancement, l'excédent est inscrit au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance ».

Les avances reçues avant commencement des travaux et non encore imputées sur les facturations intermédiaires en application des termes contractuels sont inscrites au passif dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les pertes à terminaison sont comptabilisées pour leur totalité dès qu'elles deviennent probables. La fraction de la perte à terminaison qui excède la perte écoulée à l'avancement figure au passif du bilan en provision pour risques.

Le stade de 100 % d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée de réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques.

Vente de biens

Les ventes de biens, tels les équipements, les machines isolées ou les pièces de rechange, ainsi que les prestations de services ponctuelles, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement. Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés au moment du transfert de contrôle. S'agissant d'équipements de production standards, le transfert de contrôle se fait généralement au moment du transfert des risques et avantages.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

Les pertes à terminaison sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles deviennent probables par le biais d'une dépréciation des travaux en cours et, pour le solde, le cas échéant, d'une provision pour risques.

2.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles incluent les travaux en cours sur les contrats long terme conformément aux dispositions présentées en note 2.5

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

2.7. Trésorerie disponible

La trésorerie disponible de la société comprend, outre les disponibilités, la créance détenue sur Fives au titre de la convention de trésorerie centralisée en vigueur dans le Groupe (comptabilisée au bilan dans le poste « Autres créances »). Cette dernière est remboursable immédiatement à première demande.

2.8. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

2.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques et charges liés aux obligations légales et contractuelles sur les contrats livrés ou ayant atteint le stade de 100% d'avancement avant la clôture de l'exercice. Le montant des provisions pour garantie est évalué sur la base de données statistiques concernant des contrats similaires, en tenant compte, le cas échéant, des spécificités techniques de l'installation en cause et des risques particuliers y afférents ;
- les pertes à venir sur contrats en cours (pertes à terminaison) ;
- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société.
- les primes à verser à l'occasion de la remise de médailles du travail. Cette provision est calculée par référence à la norme IAS 19. L'évaluation est effectuée, pour les salariés présents à la date de clôture, sur la base d'hypothèses actuarielles tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. L'effet de la variation des hypothèses actuarielles est comptabilisé en résultat de la période.

Les provisions réglementées sont détaillées sur l'état des provisions mais font partie des capitaux propres au bilan.

2.10. Transactions en devises étrangères

Néant

2.11. Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- Taux d'actualisation : 0,6%, contre 1,0% à la clôture de l'exercice précédent.

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Au 31 décembre 2020
Frais d'établissement et de développement	3 736				3 736
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 662	789			2 451
Total	5 398	789	0	0	6 187

Amortissements	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Reclassement	Au 31 décembre 2020
Frais d'établissement et de développement	3 655	42			3 696
Autres immobilisations incorporelles	1 071	57			1 128
Total	4 726	99	0	0	4 824

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Au 31 décembre 2020
Terrains	864	7		871	
Constructions sur sol propre	2 953			2 947	6
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	1 362	11		1 349	24
Installations générales et agencements	389	7		5	391
Installations techniques, matériels et outillages	1 654	269		0	1 923
Autres immobilisations corporelles	765	21		20	766
Total 1 Corporelles	7 987	315	0	5 192	3 110
Immobilisations corporelles en cours	252	445	191	0	506
Total 2 Encours Corporelles	252	445	191	0	506
Acomptes					
Total	8 239	760	191	5 192	3 616

Amortissements	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31 décembre 2020
Terrains	97	11	108	
Constructions	2 356	220	2 555	21
Installations générales et agencements	272	18	3	287
Installations techniques, matériels et outillages	1 315	147		1 461
Autres	631	28	13	646
Total	4 671	424	2 679	2 415

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	Valeur Brute au 1 ^{er} janvier 2020	Acquisitions et reclassement	Cessions et reclassement	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Autres participations	14			14		14
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	84		76	8		8
Total	98	0	76	22	0	22

Les provisions sont les suivantes :

Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Total	0	0	0	0

3.4. Tableau des filiales et participations :

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%) FIVES SYLEPS IBERICA	15	56	80	80
Participations (détenues entre 10 et 50 %) :				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute		12		
- Nette		12		
Prêts et avances accordés				
Cautions et avals donnés				
Dividendes encaissés				

3.5. Stocks

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Valeurs brutes	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2020
Matières premières	2 263	514	1 750
Marchandises			
Produits finis			
En-cours	235	23	212
TOTAL	2 498	537	1 962

Provisions sur stocks :

Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Matières premières	442	514	442	514
Marchandises				
Produits finis				
En-cours	0	23	0	23
TOTAL	442	537	442	537

3.6. Echéances des créances et des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	8	6	2
Clients et comptes rattachés	15 122	15 122	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Organismes sociaux	9	9	
Etat : impôts et taxes diverses	1 709	884	824
Autres créances	18 624	18 624	
Comptes de régularisation	464	464	
TOTAL	35 904	35 077	826
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements de prêts obtenus en cours d'exercice	1		

Les autres créances correspondent principalement au solde du compte courant de trésorerie centralisée avec la société Fives.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 161	9 161		
Personnel et comptes rattachés	3 468	3 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 110	2 110		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 925	1 925		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	227	227		
Autres dettes	737	737		
Comptes de régularisation	12 068	12 068		
TOTAL	29 777	29 777	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	163			

3.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les produits à recevoir et les charges à payer s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Immobilisations financières		
Clients et comptes rattachés	4808	5103
Autres créances	248	122
Disponibilités		
TOTAL produits à recevoir	5056	5225
Emprunts et dettes financières	3	9
Fournisseurs et comptes rattachés	539	613
Dettes fiscales et sociales	4897	4503
Autres dettes		5
TOTAL charges à payer	5439	5130

3.8. Trésorerie disponible

La trésorerie s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Créance de trésorerie centralisée	18 275	22 032
Valeurs mobilières de placement	373	365
Disponibilités	1 295	972
Trésorerie brute	19 943	23 369
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	19 943	23 369

3.9. Capitaux propres

La composition du capital social a évolué comme suit :

Composition du capital social	2020	2019
Nombre de titres au 1^{er} janvier	154438	154438
Augmentation		
Diminution		
Nombre de titres au 31 décembre	154438	154438
Nominal	10	10
Capital social au 31 décembre	1 544	1 544

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	1 ^{er} janvier 2020	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	Autres opérations	Distribution de dividendes	31 décembre 2020
Capital social	1 544					1 544
Primes d'émission	4 512					4 512
Ecart de réévaluation	154			(-839)		154
Réserves légale						
Autres réserves	1 055			839	(-1 055)	839
Report à nouveau						
Résultat	3 390		4 392		(-3 390)	4 392
Total capitaux propres	11 494	0	4 392	0	(-4 445)	11 441

Suite à la cession des bâtiments le 16/12/2020, l'écart de réévaluation libre constaté en 2013, est transféré à un compte de réserves distribuables pour 838 571.00 euros soit à hauteur du produit hors frais de cession qui excède la valeur nette comptable des immobilisations avant réévaluation.

	PV	VNC AVANT REEVALUATION	PRODUIT
TERRAINS	615	35	579
BATIMENT	2255	0	2255
INSTALLATIONS	1230	2	1228

3.10. Provisions

Rubrique	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Provisions réglementées	73	14	87	
Provisions pour garantie	640	594	610	624
Provisions pour litiges	200	25	200	25
Provisions pour pertes futures sur contrats				
Provisions pour pertes de change				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions sur contrats terminés				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour médailles du travail	67	5		72
Autres	5	28	5	28
PROVISIONS POUR CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	912	652	815	749
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et travaux en cours	442	536	442	536
Dépréciations des créances clients	17		17	
Dépréciations des autres créances				
DEPRECIATIONS	459	536	459	536
TOTAL PROVISIONS	1 444	1 202	1 361	1 285
EXPLOITATION		1 135	1 069	
FINANCIER				
EXCEPTIONNEL		67	292	

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires se présente comme suit :

	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	32 911	3 711	36 622	56 602
Production vendue de services	9 304	1 295	10 599	7 380
Chiffre d'affaires	42 215	5 006	47 221	63 983
%	89,40 %	10,60 %	100,00 %	

4.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 1282 K€.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -53 k€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	20	122
Produits financiers de participations		3
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20	19
Reprises sur provisions et transferts de charges		100
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	73	86
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	73	86
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-53	36

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 4 276 k€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 975	236
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 683	21
Reprises sur provisions et transferts de charges	292	215
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 699	127
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 632	100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	67	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 276	110

4.5. Impôt

La société est membre au 31 décembre 2020 du groupe d'intégration fiscale dont Fives Orsay est devenue la tête. En application de la convention d'intégration fiscale conclue avec Fives Orsay, la société supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	2 180	516	1 664
Résultat exceptionnel	4 276	1 013	3 263
Crédits d'impôts	406		406
Total			

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2020
Provisions réglementées	20	0
Autres		
Total accroissements futurs	20	0
Participation des salariés	232	263
Organic	21	15
Provisions pour pertes à terminaison	1	8
Autres réintégrations		11
Déficits reportables fiscalement		
Autres	683	708
Total allègements futurs	937	1 005

5. Autres informations

5.1. Relations avec les entreprises liées

Néant

5.2. Effectifs

L'effectif moyen en contrats à durée indéterminée s'analyse ainsi :

	2019	2020
Cadres	137	136
Employés, techniciens et agents de maîtrise	93	111
Ouvriers	24	20
Total	254	267

5.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

5.4. Engagements donnés et engagements reçus

5.4.1. Indemnités pour départ en retraite :

Elles sont évaluées à 2504 K€ au 31/12/2020, contre 2433K€ au 31/12/2019.

5.4.2. Avals et cautions :

	31/12/2019	31/12/2020
Avals et cautions donnés		
Avals et cautions reçus	4986	12 997

Ces engagements sont donnés ou reçus principalement dans le cadre de la réalisation des contrats.

5.4.3. Couvertures de change : *Néant*

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Opération couverte</i>	<i>Devise achetée</i>	<i>Devise vendue</i>	<i>Valeur nominale</i>
Achats à terme de devises	Sur achats fournisseurs			
Ventes à terme de devises	Sur contrats clients			
Garanties de change Coface	Sur contrats clients			

5.5. Consolidation

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Fives Orsay, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 834 149 403), et au sous-périmètre de consolidation de la société Fives, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 542 023 841).

6. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture significatif.